

plus solide, les liens entre les nations établies et prospères de l'hémisphère nord et celles du sud. C'est dans ce contexte que le Canada peut jouer un rôle plus utile que celui de la faible part qu'il prend au maintien d'un régime d'ailliances qui continuera de fonctionner, que le Canada en soit ou n'en soit pas membre. C'est en ce sens que l'expression non-alignement est valable. Elle n'est en somme qu'un simple indice d'une attitude, d'un comportement, d'une façon d'envisager les problèmes et de tenter de les résoudre. Je ne puis pas m'exprimer à cet égard de façon plus nette que je ne l'ai fait jusqu'ici. La question, pour moi, se résume à ceci: revenons-nous aux années 40 et 50, ou allons-nous de l'avant vers les années 70? Telle est à mon sens la question qui fera en définitive l'objet du présent débat.

● 1645

M. Laniel: Oui, mais vous avez dit dans votre exposé écrit qu'un état aligné peut parfois servir plus efficacement de médiateur. Il arrive qu'un état neutre soit si dominé par ses sentiments, à cause des aspects antiraciaux et anticoloniaux de la question, qu'il perd sa valeur comme médiateur, comme dans le cas de Suez. Vous avez mentionné, en répondant au chef du NDP, l'acceptation du Canada dans la FUNU. Vous avez dit qu'il a fallu 72 heures. A mon sens, ces 72 heures importent peu. Ce sont les choses concrètes qui comptent. On a pu soulever un doute, mais c'était la première fois, après quoi je ne crois pas qu'on ait douté de la volonté sincère du Canada d'accomplir cette tâche, de sorte que la difficulté est maintenant écartée. Les Nations unies savent ce que nous voulons faire, que nous soyons engagés ou non.

Le professeur Brecher: Cela me semble être, monsieur Laniel, une question d'interprétation. Je respecte votre opinion; il en est qui la partagent et d'autres qui y sont opposés. La question est discutable.

Pour ce qui est du point antérieurement cité de mon article, je ferai simplement observer que cet écrit date de 1961. Le monde a changé depuis près de dix ans. Si j'avais le temps de le rédiger à nouveau, je modifierais ce passage parmi d'autres, uniquement parce que la nature de la politique mondiale de la fin des années 60 est, je crois, très différente de celle de la période de bipolarité des premières années 60.

M. Laniel: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Vous avez dit que nous devrions avoir une politique non engagée, et qu'elle nous permettrait de mieux travailler de concert avec les nombreuses nouvelles nations sous-développées. Je ne vois pas que d'être non engagé, au sens propre du terme ou de la façon dont vous avez décrit la chose, modifierait l'attitude de ces nations à l'égard du Canada. Je ne sais pas qu'elles nous considèrent comme puissance coloniale. Certes, nous sommes une puissance blanche, de sorte que les difficultés de racisme qu'elles pourraient avoir à notre sujet existeraient quand même.

Pour ce qui est de l'engagement, je ne crois pas que nous bernerions qui que ce soit en prétendant que nous sommes non engagés. Nous aurions beau déclarer à la face du monde que nous sommes non engagés, cela ne créerait pas l'impression que nous sommes sans parti pris dans notre façon d'envisager les possibles conflits Est-Ouest.

Le fait que nous allons consacrer plus d'argent au développement de ces nations est-il avantageux? L'avantage est-il économique par opposition à celui que vaudrait un engagement ou un non-engagement?

Le professeur Brecher: Deux observations s'imposent ici. L'une est que nous nous trouvons dans le domaine des intangibles. Il est bien difficile pour tout Canadien de se rendre exactement compte du processus mental des gens qui ont vécu sous un régime colonial. Vous avez tout à fait raison d'affirmer que la plupart des chefs des nouveaux pays afro-asiatiques devenus indépendants ne considèrent pas le Canada comme puissance coloniale et, de par son histoire, ils savent qu'il n'en est pas une.

Ils considèrent toutefois que le Canada est partie intégrante d'une communauté occidentale essentiellement anglo-américaine. Et ils ont certains indices objectifs qui appuient la proposition voulant qu'il reste partie intégrante de cette communauté. Son affiliation à l'OTAN en est un; le vote qu'il donne aux Nations unies en est un autre, et il y en a d'autres semblables.

Quand vous demandez si un tel changement d'attitude signifie simplement une expansion supplémentaire de l'aide canadienne à l'étranger, j'hésite à croire que ce serait là l'unique but, la raison d'être ou le résultat d'un tel